

Partie IV

LES ENJEUX POLITIQUES

où l'on prend conscience que le combat pour refuser les OGM s'organisera contre les transnationales mais aussi contre les gouvernements qui les soutiennent.

Le « partenariat » public/privé, ou le pillage organisé de l'Etat.

Alors que le discours consensuel fait état de « partenariats » de plus en plus nombreux entre la recherche d'Etat et la recherche privée, on observe derrière cette façade un véritable détournement des connaissances et des moyens publics au profit des transnationales. La stratégie est simple : signer un accord de partenariat pour bénéficier d'une mine d'informations financées par le contribuable depuis des années, profiter des derniers résultats de recherche fondamentale, et, dans la dernière ligne droite, faire cavalier seul pour déposer un brevet à l'issue des travaux. Les exemples ne se comptent plus, mais on retiendra quelques-uns un des plus marquants.

Le prestigieux centre de recherche sur les végétaux John Innes Centre de Norwich, tout en faisant valoir son indépendance, a conclu un accord de partenariat avec le géant de la chimie DuPont et le groupe d'agrochimie Zeneca. Il reçoit également des subventions publiques du Conseil de recherche sur la biotechnologie et la biologie, dont le président n'est autre qu'un ancien dirigeant de Zeneca^{xxxI}.

Aux Etats-Unis, Monsanto et la Washington University ont passé un accord de partenariat pour un montant de 100 millions de dollars. Suivant le même principe, Novartis a pris en 1998 le contrôle du pôle de biologie végétale de l'université de Californie pour 25 millions de dollars. Ce faisant, elle a acquis le droit de négocier en priorité des licences, y compris sur des domaines qu'elle n'a pas financés^{xxxII} !

En France, le programme *Génoplante* montre bien l'iniquité de ces mises en commun de moyens : le budget de 1,4 milliards de francs provient à 70% des fonds publics. Le Directeur Général de l'INRA, qui siège avec le PDG de Rhône-Poulenc au « comité stratégique » - pilote du programme - est lui-même un ancien du conseil d'administration de Rhône-Poulenc. Ceux qui y verraient autre chose qu'un hasard seraient bien sûr taxés de mauvais esprit.

Plus récemment, et à plus petite échelle, la Communauté d'Agglomérations de Poitiers a lancé une grande opération de « partenariat » entre l'université, EDF (!) et l'industrie des biotechnologies, avec la naïveté d'espérer attirer sur le secteur de nouvelles entreprises^{xxxIII}. Une activité économique qui promet d'apporter au moins autant de stabilité que ces récentes « start-up » qui se sont répandues sur Internet, tant les biotechnologies sont fondées sur des mythes qui devront être tôt ou tard profondément remis en cause.

Si l'industrie cherche par ces moyens à contrôler l'aval du secteur – la recherche –, elle s'assure également de contrôler l'amont, via les multiples comités éthiques ou de bio vigilance. Mettre de l'éthique dans des activités profondément basées sur la domination, ça n'engage pas à grand chose et ça entretient l'image. Ces divers organismes sont évidemment publics - ce qui permet de faire endosser le « coût du progrès » par le citoyen - mais totalement infiltrés par les industriels. Les Amis de la Terre ont établi qu'en Grande Bretagne, huit des treize membres de l'ACRE (comité consultatif sur les rejets dans l'environnement) entretenaient des liens directs avec l'industrie des biotechnologies et ont affirmé que six membres de ce même comité avaient des liens avec des sociétés que l'ACRE avait autorisé à commencer des essais de culture d'OGM^{xxxIV}. Quant à la représentation du secteur public dans ces

^{xxxI} New Statesman, janvier 2001.

^{xxxII} Suzanne Pons, op. cit. note 7.

^{xxxIII} La Nouvelle République du Centre-Ouest, 5 décembre 2001.

^{xxxIV} Science, janvier 2001.

organismes, elle est naturellement confiée à des inconditionnels de la transgénèse. M. Hansen révèle que, en France, la moitié de la CGB (Commission du Génie Bio moléculaire, chargée d'établir les protocoles de dissémination volontaire des OGM) est composée de personnes travaillant sur la transgénèse.

Telle une mafia planétaire, le cartel des industriels transgéniques investit donc tous les organes de recherche, de décision et de contrôle. Quant à leur pouvoir sur les politiques, il est tel qu'il a suffi d'un coup de téléphone de M. Albert Gore – alors vice-président des Etats-Unis – à M. Lionel Jospin, premier ministre, pour que ce dernier autorise en février 1998 la commercialisation de semences génétiquement modifiées en France, et ce malgré un simulacre de débat public qui concluait à une demande de moratoire. Quand un démocrate américain et un socialiste français se mettent au garde à vous devant l'industrie, quelle solution reste t'il aux citoyens pour faire respecter leurs droits fondamentaux, en dehors de la désobéissance civile ?

Le législateur au service de la finance.

En regard du nombre d'organismes chargés de veiller en France et en Europe au respect de la réglementation en matière d'OGM, on pourrait croire que les vaches transgéniques sont relativement bien gardées. La Commission de Génie Génétique se charge dans un premier temps de la mise en place des mesures de confinement dans les laboratoires. Lorsque les OGM doivent être disséminés dans la nature, la Commission de Génie Bio moléculaire, sous tutelle des ministères de l'agriculture et de l'environnement, prend le relais pour assurer le suivi des protocoles. Enfin, l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFFSA) est chargée de veiller à la qualité des produits commercialisés, y compris ceux issus des cultures modifiées. On oubliera volontairement la kyrielle de comités d'éthique de toutes sortes, qui n'ont guère que le mérite d'occuper leurs membres.

Mais la réalité de terrain est beaucoup plus permissive qu'il n'y paraît. D'une part, les OGM échappent à différents tests ou commissions qui sembleraient pourtant relever du plus élémentaire principe de précaution. On rappellera entre autres l'absence de tests cutanés pour déceler les éventuelles allergies, et l'exonération de passage en commission des toxiques pour les plantes *Bt*, alors qu'il est obligatoire pour les insecticides chimiques.

La composition des différents organismes donne également une bonne idée de leur objectivité sur la question. A titre d'exemple, le GEVES^{xxxv} - organisme de l'INRA chargé de tester les OGM avant inscription au catalogue officiel – compte en son sein les représentants des plus gros semenciers, ce qui facilite assez bien les négociations.

Mais le plus ridicule reste sans aucun doute les conditions dans lesquelles se déroulent les tests imposés à différents niveaux du parcours. Pour les essais en milieu naturel, l'industriel est autorisé à choisir un expert parmi trois proposés par la CGB. Les experts ne sont absolument pas déchargés de leur obligation de recherche et d'enseignement, ce qui représente une charge de travail considérable et conduit à des études pour le moins bâclées. Les tests avant commercialisation consistent quant à eux en un gavage d'animaux pendant quelques jours, puis une comparaison des

^{xxxv} Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences.

séquences de protéines digérées avec les allergènes connus. Les maïs *Bt 176* et *Bt 11* de Novartis ont été étudiés pendant 2 semaines sur 4 vaches, avec comme seules mesures le poids et les quantités de pesticides dans le lait. Les vaches qui mouraient en cours de route étaient tout bonnement sorties de l'étude et remplacées^{xxxvi}!

Il serait assez osé de dire que ces différents simulacres de tests représentent une contrainte insurmontable pour des transnationales qui comptent leur chiffre d'affaires en milliards de dollars ! Pourtant, la législation européenne prévoit une procédure simplifiée pour les industriels bénéficiant d'une expérience en matière d'OGM, sans doute afin de ne pas leur faire perdre quelques précieuses semaines avant la commercialisation.

Au niveau international, les connivences entre les professionnels des OGM et le pouvoir politique s'illustrent également sans peine. Aux Etats-Unis, treize Etats ont voté des lois pour protéger les agriculteurs et les sociétés agroalimentaires contre toute critique qui pourrait amener les consommateurs à éviter leurs produits. Les procès en diffamation se sont donc enchaînés à une allure étonnante^{xxxvii}. Au Royaume-Uni, l'Assemblée galloise a déclaré à l'unanimité le pays de Galles "zone sans OGM". Mais Londres, faisant fi du vote, a autorisé Aventis à y cultiver du maïs transgénique à titre expérimental, prétendument afin de savoir si un danger existe^{xxxviii}. Quant aux rapports entre Monsanto et les autorités américaines, elles sont toujours au beau fixe : la Food & Drugs Administration (FDA) ferme les yeux sur les problèmes engendrés par l'hormone de croissance bovine génétiquement manipulée développée par la firme (malgré une augmentation d'environ 20 % du nombre d'infections mammaires^{xxxix}), et la Food & Agriculture Organization (FAO) autorise la technologie *Traitor*, malgré qu'elle ait dû condamner publiquement *Terminator*.

Mais l'allié le plus inconditionnel des transnationales reste, comme toujours, la fameuse Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Cette pieuvre, chargée d'installer à tout prix une économie libérale débridée aux quatre coins de la planète, utilise le principe de libre concurrence pour faire abroger les lois défavorables aux OGM, et pèse de tout son poids pour le non-étiquetage des produits modifiés. L'Union Européenne, qui limite pourtant l'étiquetage aux produits dépassant 1% d'OGM *par ingrédient* (règlement 49/2000), est donc sommée de modifier ces textes qui créent, selon l'OMC une discrimination commerciale !

Cette même Union Européenne avait pourtant très bien préparé le terrain de la domination génétique puisque, au travers de la directive 98/44, elle a permis de considérer les gènes comme des inventions, et non plus des découvertes, et en a autorisé ainsi le brevetage. Le génome est donc assimilé légalement à une vulgaire machine, aux détails près que la condition de stricte reproductibilité n'est pas exigée en ce qui concerne les manipulations génétiques, et que le comité d'éthique ne leur est pas imposé. Mais pour les marchands de chimères, ce sont là des détails, aussi négligeables que la violation de 8 textes internationaux - dont la convention sur la biodiversité - imputable à cette directive.

^{xxxvi} G.E. Seralini, op. cit. fig.1.

^{xxxvii} New-York Times, juin 1999.

^{xxxviii} The Guardian, novembre 2001.

^{xxxix} The Guardian, octobre 1997.

La démocratie génétiquement modifiée et ses conséquences humaines.

Est-il nécessaire de rappeler que, au Nord comme au Sud, jamais les populations – pas plus que les paysans - n'ont été consultées sur leurs attentes en matière d'alimentation, leur sentiment sur les OGM, ou leurs perceptions des différentes orientations agricoles possibles ?

Comment peut-on considérer que des décisions politiques aussi essentielles peuvent se faire dans l'intérêt des seules entreprises transnationales et à l'abri du regard citoyen ? Dans un tel contexte, l'arrachage des OGM en France ou au Brésil et les actions symboliques contre Monsanto apparaissent non seulement comme l'unique possibilité d'exprimer un avis que les dirigeants refusent d'entendre, mais surtout comme de la légitime défense face à une agression caractérisée.

Car l'implantation forcée des OGM, si elle s'avère scandaleuse dans les pays développés, représente une véritable bombe sociale pour les pays dits « pauvres ». L'Inde, par exemple, regroupe pas moins de 25% des paysans du globe. Malgré sa modernisation rapide et l'émergence des classes moyennes, entre 60 et 70 % des gens, soit plus de 600 millions de personnes, vivent dans une misère noire et dépendent directement du milieu naturel pour leur survie. Non seulement les brevets détruiraient 75 % des moyens d'existence que les Indiens tirent de la terre et du libre accès à la biodiversité^{XL}, mais l'industrialisation à outrance dans des perspectives d'exportations qui découlerait de l'adoption de cultures transgéniques verserait un pan entier de la société dans le dénuement absolu. L'exode rural qui suivrait conduirait *obligatoirement* le pays à la famine et à la guerre civile^{XLI}.

Plus généralement, le génie génétique met en péril les moyens de subsistance de millions de paysans à travers le monde. Grâce à lui, les produits tropicaux tels que la canne à sucre, la noix de coco, la vanille et le cacao peuvent être cultivés n'importe où ; d'autres seront remplacés par des aliments produits au Nord, génétiquement modifiés pour leur conférer de nouvelles caractéristiques. Des secteurs d'activité entiers risquent de disparaître dans les pays en développement.

Si ces différents points ne sont pas rapidement pris en compte par les dirigeants, et si cela n'entraîne pas de larges consultations des populations concernées, il faudra s'attendre à voir brûler, non plus les champs d'OGM, mais bien les usines Monsanto, les palais présidentiels et autres ministères de l'agriculture.

^{XL} Vandana Shiva, The Guardian, mars 1999.

^{XLI} A ce sujet, lire Suzan George, « Le Rapport Lugano », éd. Fayard 2000.